

**Version consolidée au 28 Mars 2023**

## **Projet de Performance Fédéral handball - Partie stratégique Handball masculin 2022/2024**

### **Préambule**

Le projet politique « Handball 2024, jouons collectif » positionne la performance sportive comme un axe stratégique connecté à 3 autres axes : performance sociale, performance économique et performance organisationnelle.

L'action fédérale, à chaque échelon, doit être engagée et pertinente pour placer le Handball dans le cercle de la haute performance, de manière durable. Afin de contribuer au rayonnement de la France à l'international et d'assumer une responsabilité sociale dans le champ des activités liées au Handball.

----

### **Champ de la Haute performance. Ambition podium olympique.**

#### **Bilan (annexes 1 et 2)**

Maintien d'un très haut niveau de performance dans l'olympiade malgré l'arrêt de joueurs emblématiques et une contre-performance lors de l'Euro 2020.

Sur l'olympiade, intégration de 11 joueurs en France A dont 8 « jeunes » dont 3 ont participé aux JO de Tokyo (MEM, RICHARDSON et LAGARDE).

#### **Enseignements**

La qualité du management du projet équipe de France A est essentiel dans la quête de titres.

Les compétences du staff dans l'accompagnement des joueurs est un élément déterminant (rebond après Euro 2020) : les différentes expertises sont les leviers de la haute performance (préparation physique, analyse du jeu, spécificité au poste GB, posture dans l'approche de matches)

La qualité du renouvellement des joueurs est un élément de la performance durable.

#### **Objectifs**

Management de la haute performance : identification RH et périmètre des missions ; Cellule fédérale « PERF 2024 »

Encadrer par de l'expertise les joueurs pour PERFORMER. Préparation à l'évènement, maîtrise de l'évènement, s'imposer face à la concurrence.

Dans une temporalité décalée, préparer 2028 et 2032 en faisant émerger de nouveaux talents.

#### **Moyens**

Permettre l'expertise des RH : management, scientifique / recherche, entraînement, ...

Développer un accompagnement spécifique pour les joueurs « intégrables France A » à court/moyen terme (adaptation et évolution du notre programme « Espoir Fédéral »)

#### **Vigilance**

Relation aux acteurs du handball professionnel particulièrement sur la thématique calendrier (ne concerne que les internationaux jouant en France)

Cellule recherche focalisée sur l'opérationnel, sur une plus-value immédiate. Puis le déploiement de la recherche-action vers le renouvellement des élites

Les expertises, leurs complémentarités et la réussite sont des piliers de l'identité fédérale. Créer les conditions des expertises, du travail collectif et de la réussite est un élément essentiel de l'image de marque de la FFHANDBALL.

## Champ du programme d'excellence. Préparer à intégrer le cercle de la haute performance

### **Bilan (annexes 2, 3 et 4)**

Les équipes de France Jeunes. Maintien d'un haut niveau de résultat. Pour autant nous avons 2 générations qui manquent d'évaluation (00/01 et 02/03) l'impact pourrait être sur la période entre 2024 et 2034.

Structures Pôles. Lors de la précédente olympiade nous avons mis en place de nouveaux critères d'exigence pour intégrer le programme excellence ou pour rester en programme accession à l'âge de 16 et 17 ans. Nous avons donc identifié autour de 50 jeunes « excellence » de 16 et 17 ans. Notre indicateur de performance est l'intégration de ces jeunes identifiés en CFCP.

Plus de 82 % de ces jeunes intègrent un CFCP. 89% en prenant en compte une entrée directe dans le handball professionnel.

Autour de 12 % des jeunes du même âge issus d'un programme accession entre en CFCP.

Ces indicateurs sont dans nos objectifs de départ pour l'excellence. Des marges de progrès sont possibles pour l'accession, mais 12% montrent déjà l'utilité du dispositif actuel.

Ce programme nous a aussi permis de concentrer ce public dans des sites en relation avec les clubs professionnels.

### **Enseignement**

Les équipes de France Jeunes. Là aussi les compétences du management de ces projets « jeunes » et les expertises des staffs sont déterminantes pour amener les potentiels vers le niveau d'exigence de la haute performance.

Structures Pôles. Notre réforme du PPF en 2017 s'est déployée et impacte nos stratégies de détection / formation / sélection. Cependant nous devons mieux mesurer dans le temps notre efficacité, notamment en ce qui concerne l'évaluation des structures du programme excellence.

Nous devons probablement progresser sur la pertinence de notre évaluation et de notre formation dans le programme accession.

Sur cette période de formation la relation au club professionnelle est mise en place.

### **Objectifs**

Encadrer les joueurs pour performer. Préparation à l'exigence, maîtrise de l'exigence, s'imposer face à la concurrence.

Groupe de pilotage du PPF pour évaluer, adapter et animer le projet de renouvellement des élites

Dans une temporalité légèrement décalée, préparer 2028 et 2032 en « donnant à manger » à des joueurs identifiés pour le renouvellement (programme « Espoir fédéral » ou son évolution...)

### **Moyens**

Développer l'expertise des RH : recherche/analyse des talents, entraînement /culture de formation (exigence dans la pratique, dimension socio-professionnelle-personnelle), management, ...

Chaque opération du PPF doit permettre cette dynamique de partage d'expérience et de formation professionnelle.

## **Vigilance**

Relation aux acteurs du handball professionnel sur la thématique formation et accompagnement des joueurs (positionnement des académies par exemple).

Engagement des territoires dans cette phase du parcours de formation (Détection, structures, encadrement des structures)

Les sections d'excellence sportive. A date, elles ne sont pas prises en compte dans la stratégie du PPF Handball dans la mesure où elles n'apportent pas de valeur ajoutée. Notre vigilance porte sur leur imbrication avec les structures du PPF et sur la captation de ressources qui nous manqueraient.

Nous pourrions imaginer la section sportive excellence, qui n'est pas une structure mais une liste territoriale d'athlètes identifiés. Un public en amont du PPF, soit des sélectionnés départementaux. C'est une liste territoriale de potentiels que la FFHANDBALL/MEN labellisent avec des soutiens éducatifs (emploi du temps, aménagement scolaires ...)

## Champ du programme d'accession. Évaluer pour intégrer le programme Excellence & logique de développement territorial.

### **Bilan (annexes 3 et 4 + Fiche Cartographie)**

Structures Pôles et opérations de sélection. Lors de la précédente olympiade nous avons mis en place de nouveaux critères d'exigence pour intégrer le programme accession : entrée à 14 ans pour un cycle de 2 ans de formation et d'évaluation. Ce cycle doit permettre de mieux évaluer et préparer les jeunes à l'entrée dans le programme excellence.

Nous avons été amenés durant l'olympiade à classer chaque site du programme accession et à distinguer les sites dits d'accession nationale (16 + 3) et ceux d'accession territoriale (10).

Le nombre de sites du programme accession a augmenté de 3 (Corse-septembre 2019, Nouvelle Calédonie-janvier 2021 et Guyane-septembre 2021).

## **Enseignement**

La restructuration et la requalification de nos sites a été une évolution très sensible de notre PPF. Elle n'est pas encore ancrée dans les habitudes. Le changement s'opère d'un point de vue structurel et règlementaire. Il demande un accompagnement de meilleure qualité auprès des cadres de « Site accession ».

Le maillage du territoire reste une valeur très forte. L'engagement des territoires à ce niveau reste de bonne qualité.

## **Objectifs**

Encadrer les joueurs pour performer / progresser. Améliorer les compétences de nos encadrements (dans la détection, dans l'évaluations des qualités des jeunes, dans les exigences de la formation, dans la sélection).

A travers un maillage du territoire garder un bon équilibre entre les contraintes engendrées par une pratique « d'accession » et la probabilité d'aboutissement sportif de haut niveau raisonnablement envisageable.

## **Moyens**

Développer les compétences professionnelles des cadres : évaluation et accompagnement des athlètes, entraînement /culture de formation (Fondamentaux, exigence dans la pratique, dimension socio-professionnelle-personnelle), management, ...

Agilité de nos dispositifs pour l'adapter aux singularités territoriales  
Soutenir les territoires dans le 100% détection, dans le maillage de la détection et de la formation.

### **Vigilance**

Relation aux acteurs du handball professionnel sur la thématique formation et accompagnement des joueurs (positionnement des académies par exemple).

Engagement des territoires dans cette phase du parcours de formation (Détection, structures, encadrement des structures)

Les sections d'excellence sportive. A date, elles ne sont pas prises en compte dans la stratégie du PPF Handball dans la mesure où elles n'apportent pas de valeur ajoutée. Notre vigilance porte sur leur imbrication avec les structures du PPF et sur la captation de ressources qui nous manqueraient.

Nous pourrions imaginer la section sportive excellence, qui n'est pas une structure mais une liste territoriale d'athlètes identifiés. Un public en amont du PPF, soit des sélectionnés départementaux. C'est une liste territoriale de potentiels que la FFHB/MEN labellisent avec des soutiens éducatifs (emploi du temps, aménagement scolaires ...)

----

### **Conclusions**

Il y a un point commun à chaque étape des parcours vers la haute performance : la crédibilité de la FFHANDBALL et de ses cadres dans le champ de la haute performance, du haut niveau et du renouvellement des élites.

Le rôle de la fédération parmi ses concurrents / partenaires à l'échelon national, les plus-values fédérales apporter à l'activité et à ses acteurs sont essentiels dans une quête de légitimité.

Capitaliser sur la marque de fabrique de la FFHANDBALL et cultiver cette identité fédérale (Performances, formation-éducation) sont probablement les leviers pour embarquer les joueurs, les clubs et les territoires dans une "*ambition bleue*", atteindre les objectifs de médaille en 2024 et des performances durables.

Lors de cette dernière olympiade les éléments du bilan ci-dessus nous encouragent à poursuivre dans nos stratégies.

Les évolutions impulsées, il y 4 ans, ne sont pas encore abouties. Elles ont émergé après le séisme de la réorganisation territoriale, dans un contexte de rupture de la gouvernance du sport avec des impacts sur le modèle économique des structures fédérales, sans parler de la crise sanitaire.

Aussi il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de nos dernières évolutions, de développer l'évaluation de notre action et d'agir auprès de nos experts (formation professionnelle continue), de manager leurs complémentarités et d'animer nos structures.

Sans sous-estimer les domaines de l'analyse de la performance (le recueil de DATA, leur analyse la capacité à les utiliser pour gagner) et de l'épanouissement des compétiteurs (la prise en compte plus efficiente de l'athlète dans la globalité de ses dimensions et aspirations) ; 2 facteurs clefs de la performance demain.

## Annexe 1 : Bilan Performances Équipes de France

### France A Masculin

2017	MONDIAL France. 15-30/01	Place 1	<b>Médaille d'or</b>
2018	EURO Croatie. 15-30/01	Place 3-8	<b>Médaille de bronze</b>
2019	MONDIAL ALL-DAN. 15-30/01	Place 1-3	<b>Médaille de bronze</b>
2020	EURO NOR AUT SUE. 15-30/01	Place 3-8	14 <sup>ième</sup> place
2021	MONDIAL EGY 15-30/01	Place 1-3	4 <sup>ième</sup> place
	JO Tokyo	Place 1-3	<b>Médaille d'or</b>
2022	<b>EURO HON-SLO</b> 15-30/01	Place 1-4	4 <sup>ième</sup> place
2023	<b>MONDIAL POL-SUE</b> 15-30/01	Place 1-4	<b>Médaille d'Argent</b>
2024	<b>EURO ALL</b> 15-30/01	Place 1-4	1-4
	<b>JO Paris</b>	Place 1	1
2025	MONDIAL		
2026	EURO		
2027	MONDIAL		
2028	EURO		
	JO Los Angeles		

### Équipes de France jeunes Masculin

Projection

2017	MONDIAL U21	Génération 96/97	<b>Médaille de bronze</b>	2020 - 2028
	MONDIAL U19	Génération 98/99	<b>Médaille d'or</b>	2022 - 2030
2018	EURO U21	Génération 98/99	<b>Médaille d'argent</b>	2022 - 2030
	EURO U19	Génération 00/01	7 <sup>ième</sup> place	2024 - 2032
2019	MONDIAL U21	Génération 98/99	<b>Médaille d'or</b>	2022 - 2030
	MONDIAL U19	Génération 00/01	6 <sup>ième</sup> place	2024 - 2032
2020	EURO U21	Génération 00/01	<b>Annulé</b>	2024 - 2032
	EURO U19	Génération 02/03	<b>Reporté en 2021</b>	2026 - 2034
2021	MONDIAL U21	Génération 00/01	<b>Annulé</b>	2024 - 2032
	EURO* U19	Génération 02/03	10 <sup>ième</sup> place	2026 - 2034
2022	<b>EURO U21</b>	Génération 02/03	6 <sup>ième</sup> place	2026 - 2034
	<b>EURO U19</b>	Génération 04/05	14 <sup>ième</sup> place	2028 - 2036
2023	<b>MONDIAL U21</b>	Génération 02/03		2026 - 2034
	<b>MONDIAL U19</b>	Génération 04/05		2028 - 2036
2024	<b>EURO U21</b>	Génération 04/05		2028 - 2036
	<b>EURO U19</b>	Génération 06/07		2030 - 2038

\* Mondial U19 génération 02/03 annulé

2 générations qui manquent d'évaluation (00/01 et 02/03) l'impact pourrait être sur la période entre 2024 et 2034.

**Version consolidée au 28 Mars 2023**

## **Projet de Performance Fédéral handball - Partie opérationnelle Handball masculin 2022/2024**

### **Présentation générale**

Le PPF est au service du projet fédéral et contribue aux enjeux de performance sportive, sociale et économique.

Il doit garantir une stratégie nationale validée par l'ANS et accompagner le déploiement territorial pilier de la mise en œuvre du projet.

L'ambition du PPF handball reste :

- Contribuer au rayonnement de la France en renouvelant France A en particulier lors des Jeux Olympiques dans la perspective des JO de Paris en 2024.
- En alimentant le secteur professionnel.

Les parcours de performance 2009-2013 et 2013-2017 sont des succès avec :

- 1 titre olympique, 4 titres mondiaux, 2 titres européens en France A
- 2 titres mondiaux et 1 européen dans les catégories jeunes.
- 85% des joueurs de D1 sélectionnables issus des Pôles espoirs.
- 25 contrats pro / an (47% des sortants) signés par les jeunes en CFCP

Et depuis 2017, sur 4 saisons :

- 1 titre mondial et 2 médailles de bronze en France A
- 1 titre Olympique aux JO de Tokyo
- 2 titres mondiaux et 2 médailles (1 argent et 1 bronze) dans les catégories jeunes.
- + de 85% des joueurs identifiés excellence qui intègrent un CFCP.
- Un joueur sur 3 sortants d'un pôle espoirs intègre un CFCP

Nous appuyant sur les performances passées, nous avons conservé les éléments de performance des 2 parcours précédents, notamment l'engagement fédéral sur les 12-17 ans.

Nous avons saisi les opportunités d'évolution en tenant compte des éléments de contexte suivants :

- La réforme territoriale (loi NOTRe),
- L'évolution du monde sportif professionnel,
- L'organisation fédérale (structures et ressources humaines) et la connexion du PPF à toutes les dimensions du projet de la FFHANDBALL.

Nous restons en veille pour anticiper le handball de haute performance de demain et contribuer au renouvellement de France A et du secteur professionnel.

Le Projet de Performance Fédéral est construit autour de l'athlète à partir de 8 piliers :

1. Un parcours de sens
2. Un parcours d'encadrement
3. Un parcours de structures d'accueil
4. Un parcours d'évaluations
5. Un parcours de double projet
6. Un parcours de santé
7. Un parcours économique
8. Un parcours réglementaire

Nous devons poursuivre des objectifs complexes à combiner de manière parfois singulière, territoire par territoire, avec de nombreux partenaires, étage par étage.

## 5 objectifs stratégiques :

1. Prendre en compte la spécificité et la singularité de chaque territoire.
2. Combiner le maillage du territoire permettant la proximité, la nouvelle organisation territoriale et ses exigences.
3. Concentrer les meilleurs dans chaque région.
4. Identifier, suivre et accompagner les potentiels de très haut-niveau.
5. Développer le partenariat avec le secteur professionnel.

Ces 5 postulats sont tous à prendre en considération, les hiérarchiser n'est pas pertinent.

## Spécificité et singularité

Chaque territoire est par essence particulier, cependant nous pouvons dégager 5 typologies territoriales.

- Tous les sites du territoire sont adossés à des Centres de Formation de Club Professionnel : Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur / Bretagne / Pays de la Loire / Centre Val de Loire.
- Un site est adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel, les autres ne le sont pas : Auvergne-Rhône-Alpes / Hauts de France.
- Aucun site du territoire n'est adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel : Bourgogne-Franche Comté / Corse / Grand Est / Normandie / Nouvelle Aquitaine.
- L'Île de France.
- Les DOM-TOM.

Nous proposons un PPF permettant des organisations structurelles singulières voire atypiques. Toutes devront faire l'objet de validation FFHANDBALL / DTN et Ministère / ANS.

De plus les dispositifs masculin et féminin pourront différer tant dans leur organisation structurelle, que dans les opérations de détection et sélection.

## Le maillage

Un dispositif qui a fait ses preuves.

Des structures d'accession dans la filière de proximité à l'échelle de nouveaux territoires très étendus. Maintenir la détection « cœur de notre dispositif », intégrer les notions de bassins de vie et de population, intercommunalités, agglomérations, EPCI...

Se coordonner avec le réseau des sections sportives.

Développer notre PPF et ouvrir notre filière d'accession aux athlètes de 14 ans (pôle en classe de 3ème en les maintenant dans leur bassin de vie) et à 12 ans pour les territoires ultramarins. Faire évoluer les compétitions de détection du dispositif accession pour garantir le maillage, diminuer la déperdition et les risques d'une détection trop précoce à l'échelle de la superficie des nouveaux territoires tout en maintenant les compétitions de détection à 13 et 14 ans.

Inciter les territoires à mettre en œuvre des opérations de détection à l'échelle des bassins en amont. L'ensemble de ces opérations seront les supports pour l'inscription en liste haut-niveau et pour l'orientation vers les pôles espoirs "site excellence" (voir ci-dessous).

## La concentration

Ouvrir systématiquement les structures pôle espoirs site "d'accession" aux athlètes de 14 ans et plus (12 ans pour les territoires ultramarins) : 1er niveau de « concentration-regroupement » des athlètes détectés.

Regrouper les plus forts potentiels de plus de 15 ans, détectés au travers des stages nationaux et des sélections France U17, dans les pôles espoirs site "d'excellence".

Adosser les sites d'excellence à un CFCP agréé.

*Lorsqu'un territoire n'a pas de CFCP, étudier par dérogation l'implantation d'un seul site excellence par territoire.*

Le maillage reste le socle de notre détection mais l'exigence du travail au quotidien dans un contexte de rapports de force pertinent à l'entraînement doit être mise en perspective de ces regroupements (voir point 5).

### Le suivi et l'accompagnement des athlètes de très haut- niveau

Mettre en œuvre la loi du 17 novembre 2015 : visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

La convention avec les SHN précisera les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Accompagner les athlètes vers France A au travers du dispositif "Espoirs Fédéral" (ou son évolution).

La mise en liste d'athlètes espoirs et SHN (MJS) se fait par la DTN au travers de compétitions de référence et de stages de détection.

### Relation avec le secteur professionnel

Les Centres de Formation des Clubs Professionnels sont intégrés dans le PPF programme excellence. Un conventionnement renforcé entre les pôles et les Centres de Formation de Clubs Professionnels est mis en place pour garantir la qualité optimale de formation sous pilotage fédérale. Ce partenariat permet et sécurise l'orientation des athlètes à fort potentiel vers les pôles d'excellence, en particulier ceux adossés au CFCP.

Les staffs des sélections nationales et des clubs professionnels dialoguent autour des programmes des joueurs internationaux.

### **Architecture du PPF Handball masculin**

#### Les programmes "Accession" et "Excellence"

- a. Le "programme d'excellence" comprend :
  - Les structures "Pôle Espoirs" 16 et 17 ans (1ère et terminale), exceptionnellement de 15 ans, avec athlètes détectés par la DTN, dit "site d'excellence",
  - Les structures "Centre de Formation des clubs Professionnels" (CFCP),
  - Les programmes des Équipes de France (U17, U19, U21, France A),
  - Un programme accompagnement spécifique d'intégration des joueurs vers France A appelé "Espoirs Fédéraux" (ou son évolution).
  
- b. Le "programme d'accession" comprend :
  - La détection territoriale
  - Les opérations nationales de détection, Inter-comité, inter-ligues, interpoles, stages nationaux ...
  - Les structures "Pôle Espoirs" 12-15 ans, dit "site d'accession" et leur prolongement pour les 16-17 ans, non référencés « excellence » mais maintenus dans un dispositif de veille (maturité tardive, joueur néophyte, joueur identifié potentiel CFCP...).



Les structures "Pôle Espoirs" du PPF englobent les 2 programmes.

## Les structures du PPF

Le PPF masculin s'appuie sur 2 types de structures : les "Pôles Espoirs" et les "CFCP".

- **1 Pôle Espoirs par territoire**, soit 13 structures en Métropole et 5 structures DOM TOM (Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion). Elles couvrent les 12 - 17 ans.

Chaque pôle espoirs se scinde en 2 programmes distincts et éventuellement plusieurs sites :

- Des "sites du programme d'accession", maillage de proximité pour les 12 - 15 ans et veille pour les 16 - 17 ans (le constat de joueurs arrivant tardivement en France A, nous amène à maintenir dans ce dispositif les athlètes potentiellement identifiés à maturité longue).
- Des "sites du programme d'excellence", concentration des athlètes identifiés de 16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans.

- **Les Centres de Formation des Clubs Professionnels" (CFCP)** agréés par l'autorité administrative (Rectorat / DRAJES) pour les 18 - 22 ans. (Avec possibilité de 2 dérogations pour des athlètes mineurs)

## Les effectifs du PPF

- a. Les répartitions par pôle et par site (métropole + DOM TOM)

- En **site excellence**

Environ 50 athlètes soit environ 25 athlètes par année d'âge (16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans), liste établie par la DTN et détectés lors des Inter-ligues, des stages nationaux et des opérations France U17/U19.

- En **site accession**

- Ligues à 1 seul site par territoire : 5 sites en DOM TOM (Nouvelle Calédonie, Réunion, Martinique, Guyane et Guadeloupe) et **4 sites uniques** en métropole : Bretagne, Corse, Normandie et Pays de la Loire.

Ces **9 sites** disposeront de 24 places chacun en liste pôle (sauf dérogation accordée par la DTN) en plus des athlètes identifiés « excellence ».

Soit un total de **216 athlètes** pour les ligues mono-site.

- Ligues à 2 ou 3 sites par territoire. 20 sites qui donneront droit à 18 athlètes par structures, chaque territoire pourra librement répartir le total des athlètes sur chacun de ses sites.

Nouvelle Aquitaine : 3 sites \* 18 athlètes = 54 athlètes ; Grand Est : 3 sites \* 18 athlètes = 54 athlètes ; Occitanie : 3 sites \* 18 athlètes = 54 athlètes ; Rhône-Alpes Auvergne : 3 sites \* 18 athlètes = 54 athlètes ; Bourgogne-Franche Comté : 2 sites \* 18 athlètes = 36 athlètes ; Hauts de France : 2 sites \* 18 athlètes = 36 athlètes ; Ile de France : 2 sites « regroupés à Eaubonne » \* 18 athlètes = 36 athlètes ; PACA : 2 sites \* 18 athlètes = 36 athlètes ; **Centre Val de Loire : 2 sites \* 18 athlètes = 36 athlètes.**

Soit un total de **396 athlètes** pour les ligues multi sites.

**L'ensemble des athlètes figurant sur les listes des pôles Espoirs sera donc de 662 athlètes.**

- b. Les répartitions par année d'âge.

- Les **athlètes listés excellence** sont âgés de 16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans. Ils sont affectés dans les sites labélisés « programme excellence » de leur territoire.
- Les **athlètes listés accession** sont répartis dans l'ensemble des sites labélisés « programme accession » de leur territoire avec 2 critères :
  - Pour les territoires à 1 seul site. 24 places dont au moins 12 athlètes de 12 à 15 ans dont au moins 4 de 14 ans et au plus 12 de 16 et 17 ans. Nécessité pour travailler dans des conditions efficaces et pertinentes.
  - Pour les territoires à plusieurs sites. Chaque site donne droit à 18 places au territoire. Ces 18 places sont décomposées ainsi : au moins 10 athlètes de 12 à 15 ans dont au moins 3 de 14 ans et au plus 8 de 16 et 17 ans.  
La répartition au sein des sites du territoire relève de la singularité locale et des spécificités et permet donc des régulations entre les sites d'un même territoire.

Dans les 2 cas ci-dessus, à l'issue de la classe de seconde, 15 ans, il y a une réduction importante des effectifs : - **50 %**

En résumé : les sites donnent droit à 18 ou 24 places (+ athlètes détectés excellence) dont 3 ou 4 mini de 14 ans et 8 ou 12 maxi de 16 et 17 ans.

Les territoires dans ce cadre général pourront réguler entre les sites de leur territoire et adapter leurs projets en envisageant des organisations singulières y compris par l'intermédiaire de structures associées (sections sportives, sections sportives d'excellence, CER...).

## L'Encadrement du PPF

- a. Sur le plan national, le PPF masculin est managé par la DTN autour d'un Groupe de Pilotage composé :
- Du DTN,
  - Du STAFF France A,
  - Des 3 coaches A des sélections nationales Jeunes,
  - Du manager de la performance masculine,
  - Du coordonnateur du PPF,
  - Du responsable de la détection du PPF,
  - Du responsable des RH et des formations du PPF
  - D'experts associés (médecin, préparateur physique, le coordonnateur du suivi socio professionnel,
  - CTN en charge du monde professionnel et des CFCP).

### Nous identifions :

- 4 staffs sur les 4 sélections nationales : France A, France U21, France U19 et France U17
  - 1 groupe d'accompagnement des "Espoirs Fédéraux" (ou son évolution),
  - 1 Groupe de Détection Fédérale. Pilotage de la détection sur Inter-Comités et Inter-Ligues et organisation + encadrement des Stages Nationaux 1&2 sous le pilotage du coach A des U17.
- b. Sur le plan territorial, le coordonnateur ETR, le "coordonnateur du pôle Espoir", le "responsable PPF territorial", "les responsables des sites" ont la charge de décliner le projet national en concertation avec les élus référents.
- Leurs prérogatives dans le cadre du PPF masculin sont :
- Pour le **coordonnateur ETR**.
    - Intégrer le PPF dans la politique globale du territoire,
    - "Représenter" le PPF dans les instances territoriales (BD/CA) et porter les dossiers budgétaires,

- Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif sur proposition du responsable PPF,
- Coordonner les RH du PPF du territoire sur proposition responsable PPF,
- Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP sur proposition du coordonnateur PPF,
- Pour Le **Coordonnateur du pôle** (CTS missionné par la DTN)  
Il est l'interlocuteur du pôle auprès des institutions et des partenaires notamment dans la validation des listes Pôle et des conventions SHN.  
Le plus souvent il cumule cette fonction avec celle de responsable du PPF territorial.  
Si ce n'est pas le cas, le responsable PPF a la charge de la mise en œuvre du projet et de son animation.
- Pour le **Responsable PPF territorial** (Cadre validé par la DTN)
  - Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif en concertation avec le coordonnateur ETR (dont renseignement bi annuel de la SMR dans le PSQS),
  - Coordonner les RH du PPF du territoire en concertation avec le coordonnateur ETR,
  - Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP en concertation avec le coordonnateur ETR,
  - Organiser le suivi et accompagner une démarche qualité à partir des outils d'évaluation fédéraux,
  - Planifier, organiser et piloter le "100% détection" sur son territoire de la formation initiale aux Inter-Ligues,
  - Coordonner et piloter le recrutement des sites du Pôle Espoirs Territorial,
  - Proposer les mises en liste espoirs et gérer les conventions SHN en relation avec le coordonnateur de Pôle Territorial,
  - Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés,
  - Participer au colloque PPF masculin,
  - Participer aux entraînements sur les sites le cas échéant,
  - Organiser la concertation et l'harmonisation entre les responsables de sites
- Pour les **Responsables de "Site Excellence"** (Cadre validé par la DTN)
  - Planifier et organiser le programme d'entraînement en relation avec le CFCP et le club professionnel le cas échéant,
  - Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif,
  - S'assurer du suivi médical des athlètes,
  - S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales,
  - S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements supports,
  - S'assurer du suivi social en relation avec les familles,
  - Participer au réseau de détection territorial,
  - Participer à la commission de sélection du pôle,
  - S'engager dans des temps de formation professionnelle liés à sa mission et/ou suivre les temps de formation proposés par la DTN.
- Pour les **Responsables de "Site accession"** (Cadre validé par la DTN)
  - Planifier et organiser le programme d'entraînement,
  - Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif,
  - S'assurer du suivi médical des athlètes,

- S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales,
- S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements,
- S'assurer du suivi social en relation avec les familles,
- Participer au réseau de détection territorial,
- Participer à la commission de sélection du pôle,
- S'engager dans des temps de formation professionnelle liés à sa mission et/ou suivre les temps de formation proposés par la DTN.

## Fiche : Les critères de mise en liste des sportifs Handball masculin

### Sportifs de Haut niveau (SHN)

- a. L'inscription en "**Catégorie Elite et Séniors**" est déclenchée par la participation directe aux compétitions internationales adultes, soit : les Jeux Olympiques (12 qualifiés), les Mondiaux (participation a minima aux 1/4 de finales) ou Euro (2ème tour qualifiés).  
Critère de rang : Elite entre 1-4, Seniors entre 5-8.

Exceptionnellement sur proposition du DTN, les joueurs ayant pris part à la préparation des compétitions de référence mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive, après présentation du cas par le DTN à l'ANS.

- b. L'inscription en "**Catégorie Reconversion**". Avoir été inscrit un an en Elite, ou avoir été inscrit en liste SHN 4 ans dont au moins 3 en "Catégorie Séniors".
- c. L'inscription en "**Catégorie Relève**". Cette inscription est liée prioritairement à la participation aux opérations internationales jeunes : U 17 à U 21.
- Joueurs ayant participé aux Mondiaux, Euro U 17 à U 21, ou championnat méditerranéen, FOJE, JOJE, et s'étant classés dans le top 16.
  - Joueurs ayant participé à la préparation des compétitions de référence (U17 à U21) mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive, dont les espoirs fédéraux olympiques, après présentation du cas par le DTN à l'ANS
- d. L'inscription en "**Catégories Collectifs Nationaux**". Joueurs ayant participé à la préparation et aux compétitions internationales de référence sans avoir effectué la performance sportive requise (hors top 16)

### Sportifs Espoirs (SE)

#### L'inscription en "Liste Espoirs".

- Tous les athlètes ayant été identifiés et évalués pour intégrer le "programme excellence",
- Les athlètes sortis d'un site d'Excellence, non-inscrits en liste Relève, mais pouvant encore prétendre à une sélection nationale U21, notamment quand ils sont inscrits en Centre de Formation de Club Professionnel,
- 75 athlètes en site accession des DOM TOM (5 x 15 : Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).  
Accompagnement spécifique pour participation aux opérations de détection fédérale (IC et IL).  
Ce dispositif permettra la continuité et l'équité territoriale avec une prise en charge financière par les collectivités locales.
- 240 athlètes ayant été évalués et sélectionnés dans le "programme accession" (dont 2 maximum de 16 et 17 ans), répartis ainsi :
  - o Territoire à 1 seul site : 50% de listés soit 12 places en espoirs 5 sites = 60 athlètes listés)
  - o Territoire à plusieurs sites : 50% de listés soit 9 places en espoirs pour 20 sites = 180 athlètes listés)

Synthèse répartition par pôle hors DOM TOM :

Nbre de sites du pôle Par territoire	Effectif autorisé (Hors listés excellence du territoire)	Dont nbre mini de 14 ans dans le pôle (Hors listés excellence)	Dont nbre maxi de 16 et 17 ans (Hors listés excellence)	Nbre de joueurs listés "excellence" (Choix DTN)	Effectif total du pôle	Nbre de joueurs total En liste espoirs
1	24	4	12	X	24 + X	12 + X
2	36	6	16	Y	36 + Y	18 + Y
3	54	9	24	Z	54 + Z	27 + Z
					Total Métro :	240
					Total Dom :	75
			Total "excellence" :	50		Tot. : 365

## Fiche : Cartographie des structures

### Handball masculin

